

Devant la Cour d'appel, Pierre Péan maintient sa thèse sur le Rwanda

Arrib News, 10/09/2009 – Source AFP Accusé par SOS Racisme d'incitation à la haine raciale, notamment pour avoir mis en avant la "culture du mensonge" du peuple tutsi, Pierre Péan a maintenu mercredi devant les magistrats de la Cour d'appel de Paris les thèses soutenues dans son ouvrage sur le génocide rwandais. Au cœur du procès: l'ouvrage "Noires fureurs, blancs menteurs" publié chez Fayard en novembre 2005, et consacré au génocide rwandais, qui en 1994 a fait selon l'ONU 800.000 morts, essentiellement parmi la minorité tutsie. Scandalisée par quatre pages du livre où l'auteur affirme que les Tutsis recourent systématiquement au "mensonge" et à la "dissimulation", l'association SOS Racisme avait porté plainte en octobre 2006 pour diffamation et incitation à la haine raciale.

Pour l'association de lutte contre le racisme, ces propos – d'autant plus graves selon elle qu'ils émanent d'un écrivain "de renommée" – sont les mêmes que ceux qui ont conduit au génocide. En dépit de cette argumentation, le 7 novembre 2008, le tribunal correctionnel de Paris avait décidé de relaxer Pierre Péan et son éditeur Claude Durand. Les juges avaient souligné "que si l'auteur attribue principalement aux Tutsis ce particularisme culturel, il le prête également aux Hutus et plus généralement aux Rwandais", "sans jamais nier la réalité du génocide". En outre, avaient-ils continué, "même si la formulation qu'il emploie peut légitimement heurter ceux qu'il vise", les développements de l'auteur "ne contiennent néanmoins aucun appel ni aucune exhortation à la discrimination, à la haine ou à la violence susceptible de provoquer chez le lecteur un rejet ou une réaction à l'encontre des Tutsis". Taxé par certains de "néo-gationnisme", M. Péan avait été profondément touché par cette polémique. Mercredi, devant la cour d'appel, il a pourtant maintenu son point de vue. Selon lui, au Rwanda, "la culture du mensonge, c'est comme Noël en décembre". J'ai écrit cela à partir de déclarations et de textes qui ont été acceptés par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR)", a-t-il argué, en rejetant "les accusations ignobles" de racisme formulées contre lui. "Kigali a réussi à instrumentaliser la justice internationale. J'espère que la justice française, comme en première instance, refusera ce pacte de censure", a-t-il encore déclaré. Ce n'est pas Paul Kagame, l'actuel président rwandais, qui a "voulu ce procès", lui a répondu le président de SOS Racisme, Dominique Sopo, se demandant "comment un peuple qui soi-disant a une telle capacité de manipulation soit arrivé à se faire massacrer". D'ici jeudi soir, 13 témoins, historiens ou témoins du génocide, doivent se succéder à la barre. Les deux anciens ministres qui en en première instance étaient venus soutenir l'enquêteur (Bernard Debré et Hubert Védrine) n'ont pas été cités en appel. En revanche devrait témoigner jeudi la députée PRG de G. Christiane Taubira. Le procès doit s'achever jeudi et la décision être mise en libération plusieurs semaines.